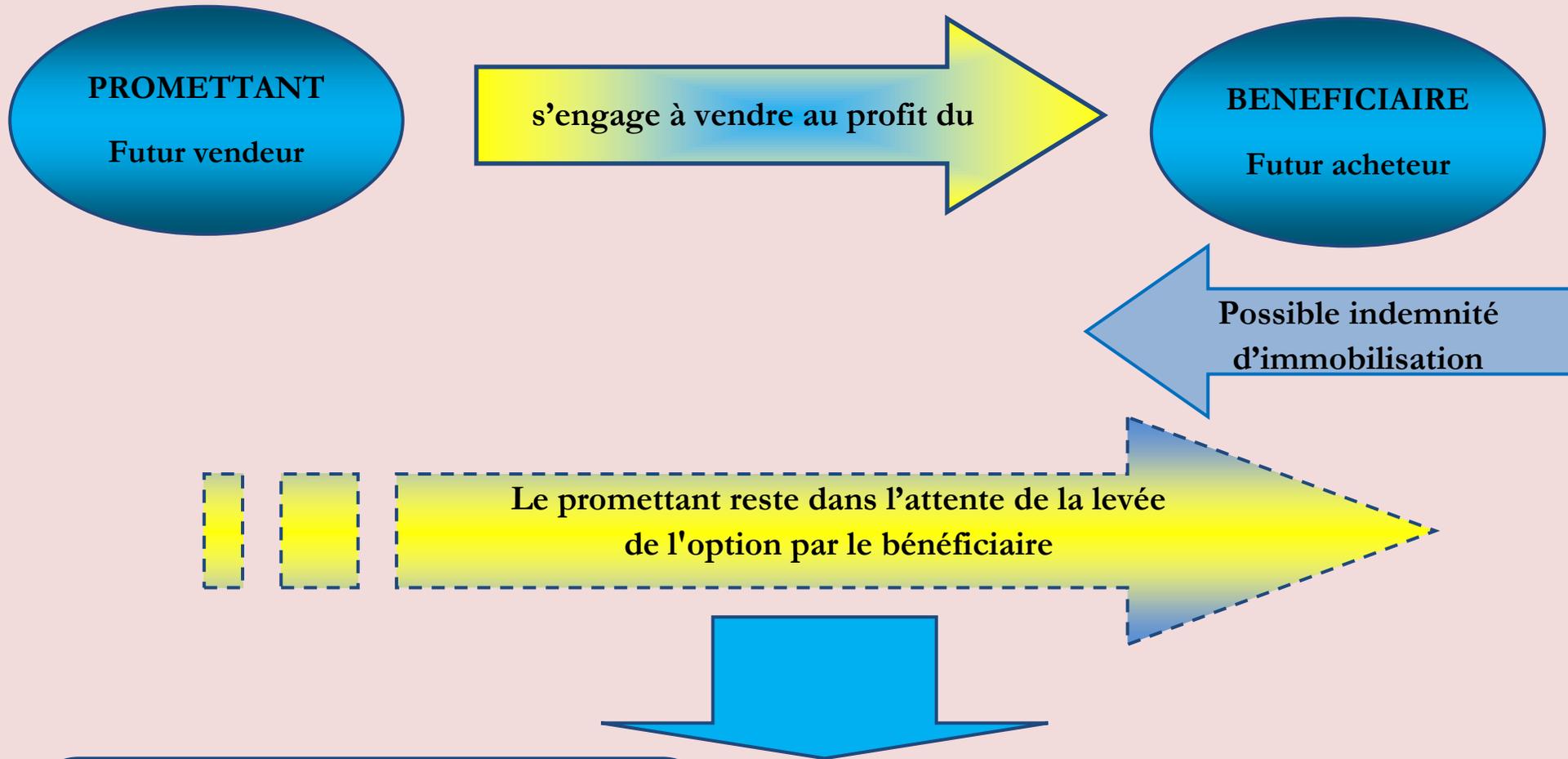


PROMESSE UNILATERALE DE VENTE



Pendant l'attente :

- Obligation de faire du promettant donc de maintenir son offre au profit du bénéficiaire
- Rétractation possible avant la levée de l'option car le contrat de promesse n'a pas pour objet le consentement donné à la vente

Option levée :

La vente est formée. L'exécution forcée devient possible.